

MOOVENCY

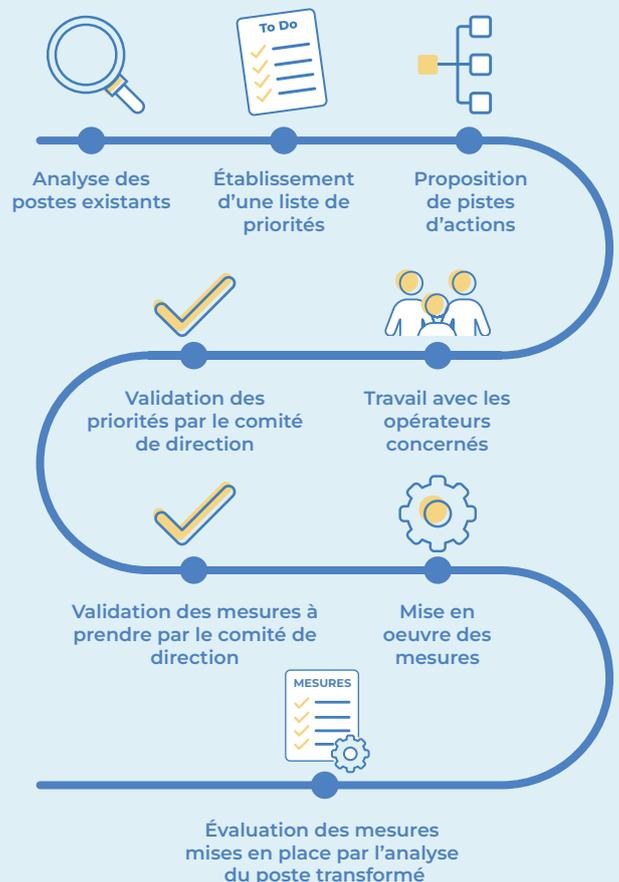
Le plan de prévention global

Afin de prévenir les risques en matière de bien-être au travail, les entreprises doivent **mettre en place des mesures de prévention** spécifiques à leur activité. C'est ce qu'on appelle le **Plan de Prévention global (PPG)**, valable cinq ans et mis à jour annuellement à travers le **Plan d'Action Annuel (PPA)**. Ce dernier correspond aux mesures concrètes du PPG sur une année.

Que dois-je faire en amont ?

- 1** **Faire l'état des lieux pour cibler les besoins :**
 - Analyse des indicateurs santé
 - Analyse des indicateurs performances
- 2** Mettre en place un comité de pilotage pour **définir les paramètres** et le cadre projet
- 3** **Communiquer** auprès des différents acteurs de l'entreprise et des instances partenaires
- 4** Mettre en place **un pilotage projet**
- 5** Définir les **objectifs**
- 6** **Lister les moyens à disposition** pour atteindre les objectifs
- 7** **Définir les KPIs** d'évaluation de l'efficacité des mesures

Quelles sont les étapes à suivre ?



Moovency vous accompagne

Notre formation « Moovency Plan d'action prévention » vous accompagnera dans une démarche de structuration de votre plan d'action en s'appuyant sur l'outil KIMEA.